

**Arrondissement
de Draguignan**
Séance du :

20/03/2026

Date de la convocation :
16/03/2026

MAIRIE DE COMPS SUR

EXTRAIT D

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de **COMPS sur ARTUBY**

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 083-218300440-20260320-2026_13-DE

N° de la délibération 2026_13	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	11	11	11

L'an deux mille vingt-six et le 20 mars à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. - GRANDAZZI Sandri
ne - CAMOIN Yves - LAUGIER Lucette - SANTAMARIA Patrick GAYMARD Marie-José - BRUN
Jérôme - GARIBAL Alexa - CAMOIN Laurent - COUX Magali et TROIN François

Secrétaire de séance : GARIBAL Alexa

Objet : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, il y a lieu
de désigner dans chaque commune un conseiller municipal en charge des questions de
défense.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et les questions
qui y sont relatives.

Monsieur le Maire invite le CONSEIL MUNICIPAL à procéder à la désignation du
correspondant défense.

**Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, désigne :**

Mme GRANDAZZI Sandrine, Mme LAUGIER Lucette et M. SANTAMARIA Partick
comme Correspondants Défense de la commune de COMPS SUR ARTUBY.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: **23 MARS 2026**
et publication le: **23 MARS 2026**
Le Maire

Le Maire
A. BARALE


